

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **LA RABATELIERE** sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de la commune de LA RABATELIERE

du 06/01/2026 au 07/02/2026 (inclus)
Aux heures d'ouverture de la mairie.

En outre, le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites à la mairie de LA RABATELIERE, salle de la Cordonnerie.

du 05/02/2026 au 07/02/2026

Cette réception aura lieu de 9H à 12H30 et de 14H00 à 17H30
(y compris les jours non ouvrables suivants :07/02/2026 de 9h00 à 12h00)

Le Maire,